



Le brochet vermiculé... une espèce en péril au Canada

Statut selon le COSEPAC – PRÉOCCUPANTE mai 2005

Statut selon la LEP – PRÉOCCUPANTE septembre 2006



Esox americanus vermiculatus
Illustration © Joseph R. Tomelleri

Cette espèce a été désignée comme une espèce préoccupante par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Elle est inscrite sur la liste des espèces en péril de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement

fédéral et a obtenu la protection en vertu de la loi en septembre 2006. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, un plan de gestion a été élaboré pour cette espèce.

Description générale

Le brochet vermiculé (*Esox americanus vermiculatus*) est une sous-espèce du brochet d'Amérique et un membre de la famille des brochets (ésocidés). Outre les traits marquants de la famille (grande bouche, nombreuses dents, queue fourchue et emplacement postérieur des nageoires dorsale et anale), le brochet vermiculé présente les caractéristiques suivantes :

- Corps long, relativement étroit, de forme cylindrique à subcylindrique;
- La coloration est variable, mais est généralement de vert à brun et présente de 12 à 24 barres foncées, étroites, irrégulières et verticales ainsi qu'une rayure médio-dorsale brune;
- Les juvéniles possèdent une bande latérale proéminente de couleur pale qui disparaît au fur et à mesure du vieillissement;
- Nageoires inférieures d'aspect poudreux jaune-vert;
- Museau allongé présentant un profil concave;
- Joues et opercules entièrement recouvertes d'écailles (ouïes protégées par des ailerons osseux);
- Habituellement d'une longueur inférieure à 300 mm; la longueur totale maximum est de 381 mm et le poids est de 500 g.

Répartition

L'aire de répartition du brochet vermiculé se limite en grande partie à l'ouest des Appalaches, dans le réseau des Grands Lacs et du fleuve Mississippi. Au Canada, son aire de répartition est discontinue et est représentée par plusieurs populations dans le sud-ouest du Québec et dans le sud de l'Ontario. On a observé l'espèce dans les cours inférieurs de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent, ainsi que dans les baies peu profondes et les affluents des parties est et sud-ouest du lac Ontario, de même que sur la rive nord du lac Érié. Des populations se trouvent dans le lac Sainte-Claire et dans certains de ses affluents. On en trouve aussi dans plusieurs affluents du bassin versant du lac Huron. L'espèce n'a pas été observée au Québec depuis 20 ans, mais selon des rapports officiels et d'autres faits observés, il se peut qu'il y ait le long du fleuve Saint-Laurent trois populations isolées par des obstacles naturels (rapides, barrages et déversoirs) qui restreignent leurs déplacements.

Habitat et cycle biologique

L'habitat du brochet vermiculé se caractérise par des cours d'eau chauds à débit lent, des étangs et des baies peu profondes de lacs plus grands, dont l'eau est de couleur claire ou thé et où la végétation aquatique est abondante. Le substrat se compose habituellement de boue, et par exception de roches et de gravier. Les adultes arrivent à la maturité sexuelle à l'âge de deux ans. Le frai a lieu principalement au printemps dans des cours d'eau dont la température se situe entre 8° et 12°C; des données indiquent cependant qu'il a également lieu de la fin de l'été jusqu'à l'hiver. Les oeufs sont démersaux et collent à la végétation. Aucun nid n'est construit et ni les oeufs ni les jeunes ne reçoivent de soins parentaux. L'espérance de vie est de sept ans ou moins.

Régime alimentaire

Le brochet vermiculé est une espèce prédatrice qui chasse à vue et qui se nourrit de divers organismes pendant toute sa vie. Les jeunes préfèrent les petits invertébrés tandis que les exemplaires plus gros consomment des poissons et des écrevisses ainsi que des nymphes d'insectes aquatiques.

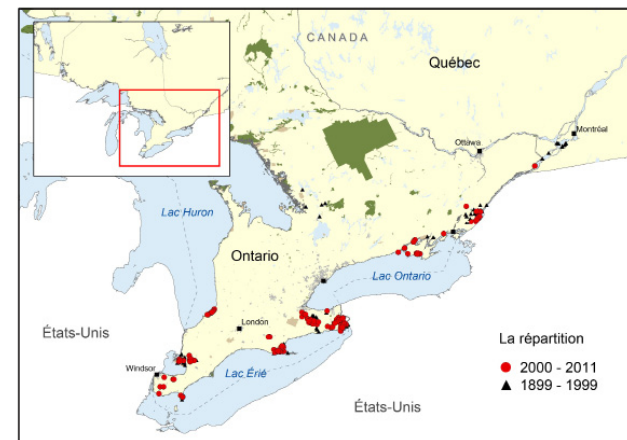
Menaces

Au Canada, le brochet vermiculé se trouve à l'extrême nord de son aire de répartition. La perte et la dégradation de l'habitat sont les menaces principales à la survie des populations de brochets vermiculés au Canada. Le brochet vermiculé semble avoir des exigences spécifiques en matière d'habitat, et sa viabilité à long terme pourraient être affectée négativement par le développement et l'empiètement humain constants dans certains des milieux où il se trouve. La perte d'habitat en milieu humide liée aux activités agricoles et autres activités de développement est particulièrement préoccupante. Les autres menaces potentielles à la survie des populations de l'Ontario et du Québec incluent : le drainage, la détérioration et la destruction de la végétation aquatique et riveraine, l'apport en sédiments et en éléments nutritifs, l'apport en contaminants, les espèces exotiques, les interactions interspécifiques, les changements climatiques, la pression exercée par la pêche, les fluctuations du niveau de l'eau (au-delà des variations saisonnières), les maladies et les obstacles aux déplacements.

Espèces semblables

Le brochet vermiculé possède des caractéristiques semblables à celles d'autres membres de la famille des brochets (ésocidés). Le brochet vermiculé se distingue du brochet du Nord (*Esox lucius*) et du maskinongé (*Esox masquinongy*) par sa taille, sa couleur, ses rayures et ses joues écailleuses. Le brochet vermiculé se distingue du brochet maillé (*Esox niger*) et du

La répartition du brochet vermiculé au Canada



brochet d'Amérique (*Esox americanus americanus*) par le profil de son museau, par sa couleur et par le nombre de ses rayons branchiostèges (rayons osseux qui soutiennent la membrane branchiale); le brochet maillé en possède de 14 à 17, le brochet d'Amérique, 12 ou 13, et le brochet vermiculé, 11 ou 12.

Sources du texte : Rapport de situation du COSEPAC sur le brochet vermiculé (*Esox americanus vermiculatus*) au Canada. 2005; Le plan de gestion pour le brochet vermiculé. 2012; E. Holm et al. ROM Guide to Freshwater Fishes of Ontario. 2008.

Pour un complément d'information, consultez le site Web du Registre de la LEP à www.SaraRegistry.gc.ca et le site web de Pêches et Océans Canada indiqué ci-dessous.

This publication is also available in English.

MPO/2012-1838

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2012

N° de cat. Fs22-4/100-2012F ISBN 978-1-100-99537-3

www.especiesaquatiquesenperil.gc.ca

Le paragraphe 32 (1) de la Loi sur les espèces en péril stipule ce qui suit: « Il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre. »